

la désirent; mais, il est possible qu'il y en ait qui craignent de se lever et de se prononcer en faveur d'une augmentation. Non pas moi; je suis prêt à faire face à l'orage, à affronter ceux qui s'y opposent. Je sais que le peuple que je représente dira, comme il l'a toujours dit dans le passé: Les bons comptes font les bons amis. Et quand l'indemnité d'un député est devenue moindre que les gages de quelques mécaniciens, ces mêmes mécaniciens disent: "Vous ne valez guère!" C'est une raison de plus pour que l'on nous accorde cette augmentation d'indemnité, quand le parti du travail à la législature de la province d'Ontario a été en faveur de la chose. Croyez-vous qu'ils aient peur d'envisager leurs électeurs à la prochaine élection? Pas du tout. Voici quelques-unes de mes raisons—et il y en a bien d'autres, mais je ne dois pas prendre le temps de la Chambre pour les énumérer—pour laquelle je suis en faveur d'une augmentation d'indemnité. Si le Gouvernement propose semblable mesure, j'applaudis des deux mains.

M. BUREAU (Trois-Rivières): Monsieur l'Orateur, samedi dernier, pendant que nous discussions l'augmentation du traitement des juges, le premier ministre (sir Robert Borden) occupait son siège, et je me suis adressé à lui, disant qu'il devrait augmenter l'indemnité des députés du Parlement. Mes dernières paroles étaient celles-ci :

Pour me faire bien comprendre au delà de la possibilité d'aucun doute et sans laisser place à l'ambiguïté—car il en est qui ont peur de mentionner la chose—je déclare, pour ma part, que, d'après moi, l'indemnité versée aux membres du Parlement devrait être augmentée.

Je répète la même chose, et comme mon honorable ami de Saint-Denis (M. Verville) l'a dit, je suis prêt à faire face à l'orage, à affronter ceux qui s'y opposent. Je préférerais monter sur l'estrade et dire que j'ai voté, et demandé et conseillé, une augmentation d'indemnité que de dire le contraire. La situation n'est plus la même dans ce pays, et comme l'a si bien dit l'honorable député de Peterborough-Ouest (M. Burnham), il n'y a qu'un instant, nous avons deux foyers, nous avons double obligation. Durant la session, nous appartenons à Ottawa, et il ne se passe guère de semaine que nous ne soyons assiégés dans les corridors, dans nos bureaux, partout dans cet édifice, pour des souscriptions dans des buts louables, pour des œuvres de charité, et il est parfois difficile de ne pas nous y prêter. Non seulement durant

les sessions, mais aussi en dehors de la session, chez soi, il nous faut contribuer à de nombreuses demandes de cette nature qui nous sont faites. Une indemnité de \$2,500 est une faible rémunération pour le genre de travail que nous sommes appelés à faire ici. Il a été dit que les maçons ordinaires—je crois que c'est l'exemple que l'ont cité—en pouvaient gagner autant. Certainement, ils le peuvent, et davantage. Les maçons dans la ville où je demeure et laquelle j'ai l'honneur de représenter en Chambre, reçoivent \$1 de l'heure, et c'est beaucoup plus que les députés du Parlement ne reçoivent ici. Pour me servir du même argument que celui dont s'est servi mon honorable ami de Peterborough-Ouest, je ne crois pas qu'il y ait aucun déshonneur à dire que dans la position que nous occupons, nous croyons valoir plus de \$2,500 au pays.

Parlant pour moi seul, je considère que les services que je rends ici au Parlement valent davantage. (Applaudissements.)

Je ne dis pas cela pour me vanter. Les observations que je fais en ce moment s'appliquent tout aussi bien à tous mes collègues, tant de la droite que de la gauche, qui abandonnent leurs affaires et viennent passer une moitié de l'année à Ottawa, et cela dans quel but? En somme, nous pouvons bien avoir nos divergences d'opinion, mais nous, poursuivons tous un but commun. Peu importe que nous occupions des sièges à votre droite ou à votre gauche, monsieur l'Orateur, nous voulons tous le progrès et la prospérité du pays; or, si nous venons ici et consacrons une bonne moitié de notre temps à l'administration des affaires publiques, nous le faisons dans le but d'aider au progrès et à la prospérité du Canada, afin qu'il soit digne du merveilleux avenir qui lui est réservé.

Au cas où l'opinion de l'honorable député de Québec-Est (M. Lapointe) pourrait avoir un certain poids afin de convaincre mes collègues, surtout nos honorables collègues de la droite, qui ne paraissent pas pressés de manifester leurs opinions, je suis en mesure d'affirmer en son nom qu'il partage absolument mes vues. S'il était ici ce soir, il n'hésiterait pas un seul instant à se lever et à appuyer mes remarques en déclarant qu'il prend la même attitude que votre humble serviteur. Il est inutile de jouer sur les mots. La question se pose carrément: Les membres de la Chambre des communes du Canada désirent-ils obtenir un supplément d'indemnité ou ne le désirent-ils pas? Je n'ai cure des commentaires que pourront soulever les observations que